

ANNEXE No 3

Q. Je ne sais pas si vous l'avez encore dans les notes ou non, mais c'était une visite des arbitres qui étaient censés agir sous l'autorité de la convention, et vous faisiez fonctions d'arbitre?—R. Oui.

Q. Et M. Schreiber et M. Kelliher étaient là en leur qualité d'arbitres?—R. Oui.

Q. Alors, vous êtes rentrés à Saint-Boniface, et cela a mis fin à votre inspection, et vous avez vu M. Poulin?—R. J'ai vu M. Poulin à Saint-Boniface.

Q. Avez-vous examiné d'autres membres du personnel?—R. Nous n'avons interrogé aucun autre membre du personnel.

Q. M. Poulin est le seul qui ait été interrogé, et c'est dans cette circonstance qu'il a fait les déclarations qui sont imprimées ici. Nous en verrons la date dans un instant.

Par M. Moss:

Q. Ceci avait lieu à Winnipeg?—R. Je n'en serais pas absolument sûr; cela aurait pu arriver à Saint-Boniface.

Par M. Chrysler:

Q. M. Poulin a été appelé à Winnipeg et interrogé le 8 juin; je crois que vous avez dit que vous étiez arrivés à Saint-Boniface le 5?—R. Oui, le samedi soir.

Q. Est-ce après ceci que vous êtes allés à la section "B"?—R. Oui, c'était après cela.

Q. Quand êtes-vous allés à la section "B"?—R. Nous sommes arrivés à Québec le mardi 15 juin.

Q. Et quand êtes-vous arrivé sur les travaux?—R. Nous avons quitté Québec à 9.30 le 16, et nous sommes arrivés à La-Tuque vers 4 heures.

Q. Ceci, c'était le 16?—R. Le 16.

Q. C'est le point de commencement, n'est-ce pas, pour cette partie du district "B"?—R. Oui, nous sommes montés à l'extrémité de la voie ferrée avant de faire du travail.

Q. Vous êtes simplement montés par le train? Où était l'extrémité de la voie?—R. Nous sommes montés au creek de Ludger Noël, vers le 141ième mille; c'est là que nous sommes allés le 16.

Q. Alors, de quel côté êtes-vous tournés; avez-vous parcouru la partie où la voie n'était pas posée plus loin?—R. Nous nous sommes promenés—je l'ai, nous sommes allés près du creek à Shea le 17 vers le 150ième mille.

Q. Etait-ce là la fin du travail?—R. Ceci est au delà des bornes où procédait l'arbitrage, mais j'ai parcouru cette distance parce que je voulais voir le travail.

Q. Les autres l'ont-ils parcouru aussi?—R. Les autres l'ont parcouru aussi.

Q. C'était en dehors de l'arbitrage?—R. C'était en dehors de l'arbitrage.

Q. Je suppose que vous aviez le droit de parcourir cette distance, si vous le vouliez, parce que vous y consacriez votre propre temps si vous vous leviez à quatre heures du matin. Où cela se trouve-t-il? Quelque part près de la rivière Saint-Maurice?—R. Pas à une grande distance. C'est près du Saint-Maurice tout le long.

Q. Alors, vous êtes revenus pour faire l'examen?—R. Nous y sommes allés; je ne sais pas à quel moment nous y sommes arrivés. Nous pouvons y être allés vers sept heures ou à peu près, et alors nous sommes partis pour revenir à pied, et il a plu pendant notre retour; il a plu une bonne partie de l'après-midi.

Q. Ceci avait-il lieu là-bas?—R. Oh non; j'ai pris des notes tout le long.

Q. Vous faisiez du travail en qualité d'ingénieur en chef? Ce n'était pas pour l'arbitrage?—R. Non.

Q. Vous avez quitté le creek à Shea à sept heures et vous êtes revenus de là à pied?—R. Oui, nous avons marché pour aller là et nous sommes revenus à pied.